31 MARS 2022

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉCISION PAR VOTE AFFIRMATIF

FINANCEMENT POUR LA TRANSFORMATION DU SYSTÈME EN FAVEUR DU KENYA : ALLOCATION ET PARAMÈTRES STRATÉGIQUES

Référence	Décision
BOD/AV/2022/03-01	**Financement pour la transformation du système en faveur du Kenya : allocation et paramètres stratégiques** : Le Conseil d'administration : 1. Prend note de l'évaluation réalisée par le Groupe consultatif technique indépendant provisoire sur les facteurs favorables à une transformation du système au Kenya, notamment ceux jugés hautement prioritaires, tels qu'indiqués à l'annexe 3. 2. Prend note de l'évaluation réalisée par le Secrétariat et exposée à l'annexe 2 sur les paramètres stratégiques du Pacte de partenariat conclu avec le Kenya figurant à l'annexe 4. 3. Invite le Kenya à soumettre une requête de financement pour la transformation du système pour un montant maximum de 53 300 000 USD conformément à la décision FRC/2021/09-01 et aux paramètres stratégiques pour un financement du GPE tels qu'indiqués au tableau 1.

Tableau 1 (tous les montants sont exprimés en USD)

a.	Allocation indicative au titre d'un financement pour la transformation du système	**53 300 000**
b.	**Montant de la requête recommandé par le Secrétariat – 100 %**	53 300 000
c.	**Facteurs favorables hautement prioritaires** ▪ Données et éléments factuels ▪ Coordination sectorielle	

		d.	**Domaine d'intervention et autres paramètres stratégiques pour un financement du GPE :** ▪ Enseignement et apprentissage de qualité, et enseignement préscolaire